



LES MOUVEMENTS SOCIAUX EN VILLE DE BENI : ENJEUX, DÉFIS ET PERSPECTIVES

Par

KATSUVA MUHINDO Alphonse

Résumé

Dans un pays au contexte politique fluide telle que la République démocratique, il s'observe un nombre significatif de regroupements associatifs à vocation revendicative pour pallier à la crise de gouvernance démocratique.

Dans cette recherche, nous nous sommes intéressés aux organisations citoyennes de Beni dans le but de découvrir scientifiquement leurs actions et mesurer leurs capacités à promouvoir une culture de participation démocratique à travers de ces actions. Nous pouvons citer : One Girl, One Leader (OGOL), la Lutte pour le Changement (LUCHA), la Convention pour le respect des droits humains (CRDH), le Forum citoyen pour le changement intégral (FOCCI), la coordination urbaine de la société civile, le Réseau des associations des jeunes (RACOJE), le Collectif des jeunes pour le développement de la commune Ruwenzori, etc.

À l'issue de cette, nous avons observé trois modes d'organisation à travers une typologie fondée sur le mode d'action, l'idéologie sous-jacente et le degré de complicité avec l'autorité politico administrative au pouvoir ou de l'opposition politique.

En effet trois axes principaux structurent les mouvements sociaux à Beni : Ces axes répondent à la logique de la structuration de la vie politique congolaise : organisations pro-gouvernementales, organisations radicales et organisations à « neutralité coupable ».

Abstract

In a country in fluid political context such as the Democratic Republic of Congo, it is observed a significant number of associative groupings in revendicative vocation to come over the crisis of democratic governance.

In this research, we were interested in citizen organizations of Beni in the purpose of discovering scientifically their actions and measuring their capacities to promote a culture of democratic participation through these actions; we can cite : one Girl, one Leader (OGOL), the fight for the change (LUCHA), the convention for the respect of human rights (CRDH), the citizen Forum for integral change (focci), the Urban coordination of the civil society, the network of youth associations (RACOJE), the collective of youth for the Development of Ruwenzori, etc.

At the end of this research, we have observed three modes of organization through a typology founded on the mode of action, sub-adjacent and the degree

of complicity with the politico-administrative authority on power or of political opposition.

In fact, three ways structure the social movements in Beni : these ways answer to the logics of structuration of the congolese political life : pro-governmental organizations, radical organizations and organizations of « guilty-neutrality ».

INTRODUCTION

La République Démocratique Congo est un pays au contexte politique fluide. Il est un pays théoriquement démocratique mais pratiquement autoritaire. Devant cette réalité, il naît des groupes ou mouvements de contestation et de revendication aux contours parfois flous, selon le cas.

La Science politique et la Sociologie sont intéressées par cette réalité qui fait partie des éléments structurant de la vie sociopolitique de la R.D.Congo. La Ville de Beni a une tradition de revendication plus notée que le reste des territoires de la province du Nord-Kivu depuis que la démocratie est en panne et suite aux atrocités criantes dont elle est victime.

Dans le contexte spécifique de déliquescence et de crise de gouvernance, il s'observe un nombre significatif de regroupements associatifs à vocation revendicative. Nous pouvons citer : One Girl, One Leader (OGOL), la Lutte pour le Changement (LUCHA), la Convention pour le respect des droits humains (CRDH), le Forum citoyen pour le changement intégral (FOCCI), la coordination urbaine de la société civile, le Réseau des associations des jeunes (RACOJE), le Collectif des jeunes pour le développement de la commune Ruwenzori, etc.

Tout au long de cette réflexion sur ces mouvements, nous nous sommes posé un certain nombre de questions : primo, Comment sont structurées les organisations citoyennes en ville de Beni ? Secundo, quels sont leurs projets de société susceptibles d'impulser une culture de participation démocratique ?

Ainsi, cette recherche poursuit les objectifs ci-après :

Promouvoir la culture de la tolérance et du débat démocratique ;

Intégrer de nouvelles valeurs dans la promotion du changement positif sur le plan politique, économique et culturel.

Il s'agit d'amorcer une réflexion sur :

1. l'inventaire des organisations de changement existant en ville de Beni ;
2. les différents types des relations qu'elles entretiennent avec les autres organisations et les autorités de tout genre ;
3. les stratégies de ces organisations de même que leurs modes opératoires ;

4. les difficultés rencontrées par ces mouvements dans l'exercice de leurs actions et activités ;

5. les pistes de solution en vue d'un changement dans la lutte pour une société plus juste et équitable.

Cette recherche est réalisée au sein de la faculté des sciences sociales, politiques et administratives de l'Université Catholique du Graben (UCG) par une équipe pluridisciplinaire des chercheurs intéressés par la dynamique conflictuelle et le changement en Afrique. Cette équipe a réalisé une trentaine d'entretiens individuels et collectifs (focus groups) pour avoir des informations aussi bien de la base que de la direction des organisations citoyennes étudiées. L'analyse de contenu thématique a permis à l'équipe de produire le présent travail coulé sous forme d'un article.

Conceptualisation des mouvements sociaux

Ce chapitre essaie de rendre plus claire la notion de « mouvement social » ou « mouvements sociaux » tout en présentant les notions qui lui sont voisines (1). Il tente également d'évoquer quelques théories de la participation pour expliquer les motivations de l'engagement collectif (2).

Les mouvements sociaux : définition et contexte congolais

L'on distingue généralement deux formes de participation politique. Celle qui est conventionnelle et celle qui ne l'est pas. Le vote est défini comme une forme de participation politique « conventionnelle », c'est-à-dire régulière et encadrée juridiquement¹, alors qu'un mouvement social est *a priori* par définition « non conventionnelle » (il n'a pas de périodicité fixe, il est souvent moins encadré juridiquement et peut même, dans certains cas, transgresser la légalité à des fins de protestation)². Néanmoins, certaines formes de mouvement social sont de plus en plus conventionnelles. A titre illustratif, les manifestations du 1^{er} mai sont devenues conventionnelles partout au monde.

D'un point de vue sociologique, un mouvement social est une forme d'action collective, c'est-à-dire une action menée par plusieurs individus en même temps, de façon concertée et intentionnelle³. Dans cette lancée, Erik Neveu le définit comme : « un agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir ensemble se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une

¹Jean-Yves DORMAGEN et Daniel MOUCHARD, *Introduction à la sociologie politique*, 2^{ème} édition, De Boeck Université, Bruxelles, 2009, p. 209.

² L. MILBRATH et M. GOEL, *Political Participation*, Chicago, Rand College Publications, 1977 cité par *Ibidem*.

³Jean-Yves DORMAGEN et Daniel MOUCHARD, *Introduction à la sociologie politique*, 2^{ème} édition, De Boeck Université, Bruxelles, 2009, p. 210.

« cause » »⁴. Ainsi, certains groupes d'intérêt (lobbies)⁵ sont des mouvements sociaux partant de la typologie distinguant les groupes identitaires de ceux porteurs de cause⁶ en vue d'instaurer le changement. De ce fait, l'une des composantes essentielles d'un mouvement social c'est sa dimension collective d'actions, contrairement aux actions individuelles.

Par ailleurs, en se fondant sur la combinaison de trois grands principes d'un mouvement social (identité, opposition et totalité⁷), Touraine fait de ce dernier l'« action conflictuelle d'agents de classes sociales luttant pour le contrôle du système d'action historique »⁸. Smelser y voit pour sa part une « action dont le but est de modifier un ou plusieurs types de tensions sur la base d'une reconstitution généralisée d'une composante de l'action »⁹. Heberle, prolongeant la réflexion de Marx, fait du mouvement social « un ensemble d'actions visant à instaurer des changements fondamentaux dans l'ordre social et particulièrement dans les rapports de propriété et les relations de travail »¹⁰.

De toutes ces définitions, se pose alors le problème de la délimitation du phénomène. En fait, il y a d'autres mouvements, que Turner et Killian appellent « quasi-mouvements »¹¹. Il s'agit des conduites collectives qui possèdent, sans en être, certaines caractéristiques des mouvements sociaux. C'est pourquoi Smelser invite à dissocier les mouvements sociaux des autres types de comportements collectifs, comme les émeutes, les engouements, les mouvements de panique ou encore les mouvements messianistes qui sont sujet à débat de par leur statut sociologique. C'est donc davantage la portée historique du mouvement qui constitue le critère permettant de séparer les authentiques mouvements (*genuine social movement*) des mouvements de protestations éphémères¹².

Par ailleurs, les nouvelles problématiques identitaires, ayant commencé aux USA, notamment avec le mouvement de différents Afro-Américains en quête de

⁴ Erik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2002, p. 8-9 cité par *Ibidem*, p. 211.

⁵ Un groupe d'intérêt est un groupe représentant un intérêt particulier et faisant pression sur les autorités afin de faire adopter une réglementation qui lui est favorable et de supprimer celle qui est défavorable.

⁶ Jean-Yves DORMAGEN et Daniel MOUCHARD, *Op. cit.*, pp. 222-223.

⁷ Alain TOURAINE, cité par Jean-Yves CAPUL et Olivier GARNIER, *Dictionnaire d'Economie et de Sciences Sociales*, Ed. Hâtier, Paris, 2013, p. 47.

⁸ André AKOUN et Pierre ANSART (s/dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, Paris, 1999, p. 353.

⁹ André AKOUN et Pierre ANSART (s/dir.), *Op. cit.*

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ *Ibidem*.

¹² R. HEBERLE, *Social Movements: An Introduction to Political Sociology*, New York, Appleton-Century-Crofts Inc., 1951.

reconnaissance, ont donné naissance aux Nouveaux Mouvements Sociaux (NMS). Ceux-ci se sont répandus un peu partout à travers le monde. Ils défendent la cause des homosexuels, des afro-islamistes, des minorités ethniques, etc.

Une autre expression qu'il convient d'élucider est celle de mouvement citoyen en vogue en Afrique. Ce dernier est défini comme un cadre constitué des jeunes et des femmes dont l'objectif est de bâtir une nouvelle citoyenneté centrée sur les idéaux de démocratie, de responsabilité, de justice, de transparence, de solidarité, de lutte contre la pauvreté et pour un cadre de vie meilleur.

Ceci étant, dans le cadre de ce travail, sont considérés comme mouvements sociaux tous les groupes (dit composantes) réunis autour de la société civile, d'une part, et ceux qui se nomment mouvements citoyens, mais non membres de la société civile, d'autre part. Des organisations apolitiques ont intéressé cette étude.

En fait, Nous entendons par Société Civile cet espace constitué d'un large éventail d'organisations non gouvernementales, à but non lucratif qui animent la vie publique et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres, basées sur des considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux ou philanthropique : groupement communautaire, ONG, Syndicats, organisation de populations autochtones, organisations caritatives, groupements d'obédience religieuse, associations professionnelles et fondations privées, et c'est à l'extérieur du cadre familial de l'État et de parti politique ainsi que du marché¹³.

Les missions de la société civile se résument en ces termes, à en croire le CEDAC : « mener un combat politique, économique, social et culturel »¹⁴. Ainsi, elle est un contrepoids de pouvoir public, stimule la pleine participation de tous les citoyens à la vie publique, Consolide la démocratie et ses attributs, sert de cadre d'expression libre, promeut le pluralisme et la diversité, forme et informe, etc.

Rappelons que le concept « *mouvement social* » est entré dans le vocabulaire sociopolitique des pays africains. Il est généralement utilisé pour rendre compte des multiples organisations, aussi bien formelles qu'informelles, qui interviennent sur le pouvoir public, parfois sur la société en général, pour réclamer des changements dans la gestion de la cité « dans le cadre de nouvelles distributions des avantages matériels ou des positions idéologiques ou des droits lésés.

¹³ FOUCAULT, *Gouverner la misère*, Paris, Seuil, 1992, p.35.

¹⁴ *Idem*.

Cette définition insatisfaisante exprime des difficultés à pouvoir les dissocier des groupes de pression, qui pour le cas qui est le nôtre, se confondent parfois. Il s'agit là d'un concept ambigu et controversé. Pour certains, les mouvements sociaux dénature le système social en se confondant aux groupes de pression¹⁵, pour les autres, ils peuvent participer à la promotion de la démocratie dans un contexte de régime autoritaire (Cf le printemps arabe).

Au-delà de cette difficulté réelle, les mouvements sociaux sont une réalité qui revêt des formes plurielles selon les pays /les sociétés dans lesquels ils apparaissent.

Cadre théorique des mouvements sociaux

Il s'agit de répondre à la question de savoir pourquoi des citoyens s'engagent dans des groupes (lutte collective) plutôt que de mener des actions individuelles ? Quatre principales théories ont été mobilisées pour expliquer cet engagement collectif des individus.

Nous nous sommes focalisés en premier lieu sur la théorie des incitations sélectives d'Olson¹⁶. L'auteur s'élève contre l'idée selon laquelle les groupes se comporteraient en tant qu'acteurs selon la même rationalité que les individus. Ainsi, les logiques de l'action individuelle ne sont pas les mêmes que celles de l'action collective, affirme-t-il. Olson affirme qu'un individu ne s'engage spontanément dans l'action collective qu'à condition d'y trouver un avantage propre. L'espérance d'avantages collectifs ne peut suffire à le motiver puisqu'il s'agit, par hypothèse, de biens non divisibles, c'est-à-dire que tout membre du groupe, qu'il se soit ou non mobilisé, en aura de toute façon sa part (allègement fiscal, hausse de salaire, protection de l'environnement)¹⁷. C'est pourquoi les leaders des organisations vont devoir mettre en place des incitations sélectives qui relèvent de deux catégories : a. les pénalisations du refus de participer qui peuvent être des pressions psychologiques, physiques. On peut aussi rompre la solidarité de comportement avec le récalcitrant. b. l'autre catégorie d'incitation repose sur l'octroi d'avantages spécifiques de nature sociale ou pécuniaire si possible.

On reproche à Olson d'avoir pensé que l'individu est tout le temps un acteur libre et rationnel. Il oublie également qu'il y a d'autres types d'incitation en insistant sur l'intérêt matériel. Pourtant, on peut être incité à participer pour raison de notoriété, plaisir de l'aventure, satisfaction morale, etc.

¹⁵ Jacques A. Basso, *Les groupes de pression*, Paris, PUF, 1983, p. 1.

¹⁶ Mancur OLSON, *La logique de l'action collective* (1966), traduit, Paris, PUF, 1978.

¹⁷ Philippe BRAUD, *Manuel de sociologie politique*, 4^{ème} éd., LGDJ, Paris, 1998, p. 265.

En deuxième lieu, nous avons utilisé l'analyse stratégique de Crozier. En fait, Michel Crozier insiste sur le fait que les organisations ne sont pas des entités naturelles ou des êtres anthropomorphiques : ce sont des systèmes de relations entre des groupes d'individus qui ont chacun leurs intérêts et leurs propres groupes¹⁸. Ce sont ces intérêts, et non pas les objectifs collectifs de l'entreprise, qui motivent leurs comportements. Ainsi, Crozier et FRIEDBERG écrivent : « alors que la réflexion en termes d'objectifs tend à isoler l'auteur de l'organisation à qui elle l'oppose, la réflexion en termes de stratégie oblige à chercher dans le contexte organisationnel le vécu des acteurs »¹⁹. Les relations de pouvoir au sein de l'entreprise visent à intégrer, de façon cohérente, ces logiques particulières de façon à atteindre les objectifs globaux qu'elle se donne. Le comportement stratégique dont référence est faite ici signifie que chaque acteur ou groupes d'acteurs dispose dans l'organisation d'un minimum de marge de manœuvre lui permettant d'adopter un comportement volontariste : soit actif, soit d'inertie délibérée.

D'inspiration libérale, cette théorie relève de l'école du *Public Choice*. Michel Crozier rejette l'idée selon laquelle les individus auraient nécessairement un comportement rationnel et, plus encore, l'hypothèse selon laquelle il existerait une rationalité générale que redécouvriraient spontanément de libres acteurs. En réalité, les individus sont soumis à divers ordres de contraintes, notamment la pression de leurs pairs. Ils agissent en fonction des représentations qu'ils se font de leur condition, représentations biaisées par une information imparfaite et, de toute manière, fortement imprégnées par les valeurs d'univers culturels spécifiques. Enfin, s'ils poursuivent des objectifs dont ils escomptent des satisfactions accessibles, chaque groupe ne définit pas nécessairement de la même manière les satisfactions souhaitables, les uns recherchant par exemple, la sécurité maximale de l'emploi, d'autres un revenu maximal, etc.

Cette théorie insiste donc sur les stratégies de pouvoir et d'interaction (entre supérieurs et subalternes) à l'intérieur d'organisations qui les structurent. Ceci la place dans la perspective d'un systémisme renouvelé s'intéressant aux relations dynamiques d'échanges qui se constituent entre un ensemble et son environnement ainsi qu'entre les sous-ensembles d'un même ensemble.

Enfin, les théories de la mobilisation des ressources d'Oberschall²⁰ nous ont aidées à affiner cette étude. Le politologue Voilliot²¹ présente la réflexion d'Anthony Oberschall concernant les mouvements de protestation. Ce dernier propose le modèle qui met l'accent à la fois sur la dimension conflictuelle des mouvements sociaux et sur le rôle des leaders. Il comporte alors deux dimensions : une dimension verticale qui réfère plus au degré d'intégration d'une organisation au

¹⁸Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG cités par *Ibidem*, p. 268.

¹⁹*Ibidem*.

²⁰Anthony OBERSCHALL, *Social conflict and social movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall 1973.

²¹Christophe VOILLIOT, *Éléments de science politique*, L'Harmattan, Paris, 2010, p. 108-109.

sein de la collectivité nationale, et une dimension horizontale qui réfère au type d'organisation. En combinant ces deux dimensions, Oberschall aboutit aux propositions suivantes :

Plus une collectivité est segmentée, c'est-à-dire confrontée à des groupes sociaux ayant à leur tête des élites distinctes, plus les chances de mobilisation, seront élevées.

Plus une organisation sera structurée, soit de manière communautaire, soit de manière associative, plus les chances de mobilisation seront élevées.

En fait, Anthony Oberschall montre que les mobilisations varient à la fois en fonction du contexte et des rapports entre les groupes sociaux mobilisables. En dépit de sa proximité avec les travaux d'Olson, sa problématique apparaît en réalité foncièrement originale, puisqu'elle place l'accent sur les phénomènes de contrôle social plutôt que sur les choix individuels de l'acteur. La participation de chacun à des mouvements sociaux lui semble conditionnée par les mécanismes de son intégration au groupe, en d'autres termes par les modalités de sa dépendance sociale.

Nous avons été appelé à confronter ces théories à la réalité des mouvements sociaux en ville de Beni. Nous avons trouvé qu'aucune d'elles ne peut être rejetée ou corroborée indiscutablement. En fait, on voit des acteurs qui ont créé des groupes auxquels d'autres personnes ont adhéré dans l'espoir de se retrouver individuellement tout en utilisant le groupe comme tremplin. Par ailleurs, des membres de ces mouvements ne sont pas mus uniquement par l'intérêt matériel, ils ne sont non plus tout le temps rationnels. La rationalité collective n'existe pas. Elle est limitée par les appétits des individus qui animent les différents groupes. Enfin, nous avons trouvé que la mobilisation des ressources varie en fonction du contexte et par rapport aux groupes mobilisables. La multiplicité des groupes sociaux en ville de Beni est dictée principalement par le contexte sécuritaire délétère. Les habitants, étant menacés, ils mobilisent des voies et moyens pour se prendre en charge. En adhérant au groupe, ceci leur permet de s'intégrer au groupe afin de répondre solidairement d'une manière ou d'une autre au besoin de sécurité multisectorielle (physique, juridique, sociale, économique, politique, etc.).

Essai sur les mouvements sociaux en Ville de Beni

La République Démocratique du Congo (RDC) est riche de structures associatives ; reflet des mutations d'une société postcoloniale en crise – effacement de l'État, les conflits régionaux, violations des droits humains, extraversion de l'économie rurale... –, mais cette abondance est aussi porteuse

d'écueils. Des tendances à la fragmentation ou aux communautarismes contrarient la formation de mouvements sociaux coordonnés et pérennes²².

Cette réalité est aussi la même pour la ville et le territoire de Beni, une partie du territoire congolais qui connaît depuis presque une décennie des atrocités de plusieurs formes. Pour bien comprendre l'émergence des mouvements sociaux en ville de Beni, il faut d'abord les situer dans le contexte bien déterminé avant de comprendre leur structuration tout en les mettant dans une logique de fonctionnement de la Société Civile.

Contexte

Les guerres à répétition, commencées depuis 1996, et la situation en ébullition, depuis 1990 dans la Région des Grands Lacs, eurent comme conséquence, les pertes en vies humaines, la destruction de la faune, flore et des infrastructures,...²³ On observe dès 1994, la percée de l'idée démocratique à travers le multipartiste, l'émergence de la société civile, des associations des droits de l'homme, la liberté de la presse et des associations, ainsi que des mouvements sociaux. Cette situation est vécue presque de la même façon sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo en général, et en ville et Territoire de Beni en particulier.

A plus de ces guerres et crises à répétition, il y a aussi cette situation de gouvernance et de non organisation des élections depuis 2016. Il se pose ainsi un problème de légitimité et de légalité. Cette situation justifie l'émergence des mouvements sociaux. D'aucuns sont hostiles et d'autres sont en connivence avec les institutions publiques tant nationales que provinciales et locales.

En outre, cette situation de l'insécurité permanente (causée par des incursions répétitives des rebelles étrangers, notamment les ADF, et des groupes armés nationaux), est à la base des violations massives des droits de l'homme à répétition et de la vulnérabilité des conditions de vie des populations victimes des atrocités de tous genres. Ceci est à la base de l'amplification de mouvements sociaux qui luttent, selon eux, pour l'amélioration des conditions de vie de la Population²⁴.

Pour les militants de Beni, par exemple, la Lucha est née pour réagir aux massacres afin d'avoir la paix. « On a été contacté par quelqu'un qui est à Goma et on a accepté l'offre parce que l'on ne comptait pas adhérer à un parti politique. Bref, on lutte pour un Congo nouveau, prospère où règnent la paix et la démocratie »²⁵.

²² Michel LUNTUMBUE, « République Démocratique du Congo : une société en mouvement ? », In *ALTERNATIVES SUD*, Vol.17-2010/19, p. 1.

²³ NDAYWELE, cité par Jacqueline MUSUGANI, *Etat des lieux des mouvements sociaux au Sud Kivu, Initiatives des Femmes en Situation Difficile pour le Développement Intégré*, sld, p. 9.

²⁴ Déclaration d'un membre de la LUCHA /Beni en novembre 2016.

²⁵ Idem.

Il faut souligner en passant que, outre les organisations qui sont reconnues par la coordination de la société civile, il y en a qui échappent au contrôle de celle-ci. Et toutes ces organisations, les unes comme les autres, sont à subdiviser en trois catégories ou tendances : les premières sont opposées aux institutions (c'est-à-dire proches de l'opposition), les deuxièmes sont considérées comme modérées ou centristes et les dernières étant considérées comme proches du pouvoir ou des institutions publiques.

Structuration

La structuration des mouvements sociaux de la Ville de Beni se présente de plusieurs façons et cela correspond à la manière dont les uns et les autres sont nés ou apparus sur terrain. Ainsi, au regard des données recueillies sur terrain, il est nécessaire de retenir deux principaux types de structuration de ces mouvements sociaux : la structuration formelle et la structuration informelle ou la non-structuration.

S'agissant des mouvements sociaux qui ont des structures bien formalisées, celles-ci sont régulièrement reconnues par la coordination de la société civile de Beni. Nous en avons énuméré plus de cent vingt-cinq, regroupés en quinze composantes : Confessions religieuses, Sociétés savantes, Associations des jeunes, Associations sportives, Associations féminines, Fédération des entreprises du Congo (FEC) / Fédération nationale des petites entreprises du Congo (FENAPEC), Associations de défense des droits de l'homme, Associations des personnes vivant avec handicap, ONG des Droits de l'Homme, Associations philanthropiques, Presse, Environnement, Associations culturelles et sportives, Syndicats et Associations à caractère caritatif.

Au moins chaque association a une structure organisationnelle qui, elle aussi, dépend de ses statuts : tantôt Secrétariat exécutif, tantôt comité de gestion ou encore conseil d'administration,...

Chaque membre a un rôle à jouer dans son organisation selon les attributions qui lui sont reconnues par le texte régissant son association. Pour OGOL, par exemple, la Structure se présente de la manière suivante : Conseil d'administration, Coordination, Administration, Logistique et des programmes (paix, VIH, genre et démocratie, protection des enfants, etc.). Pour la CRDH, par ailleurs, la structure se présente autrement. Au niveau national, on a : le Président national, le Vice-Président national, le Secrétaire exécutif national et le Trésorier national. En ville de Beni, la structure de la CRDH se présente de la manière suivante : Coordonnateur, Coordonnateur adjoint, Secrétaire exécutif et Trésorier.

Il faut signaler en passant que même certaines associations ont des textes bien clairs en termes d'organisation et de fonctionnement, d'autres se comportent comme étant de la société civile alors qu'en réalité elles jouissent des appuis financiers de l'État Congolais de plusieurs manières tandis que d'autres encore jouent pratiquement la carte de l'opposition.

S'agissant des mouvements sociaux avec des structures informelles ou non formelles, nous avons pris à titre illustratif, la lutte pour le changement(LUCHA) et le mouvement Filimbi. Même si les membres de ces deux affirment avoir des textes les régissant (la Constitution qui garantit à tout citoyen le droit de se manifester), en réalité ce sont des organisations qui fonctionnent de manière informelle car n'ayant pas de textes bien précis en matière de gestion.

Ainsi par exemple, pour LUCHA, « notre mouvement n'est pas structuré comme d'autres groupes. Nous sommes une association acéphale, sans chefs ou dirigeants. On fonctionne avec des cellules. On en a trois : de la communication, d'actions et de caisse »²⁶. La LUCHA n'est pas une association. La législation congolaise a prévu que ce sont les associations qui détiennent les statuts.

Nous sommes un groupe de jeunes et, avant qu'on ne soit un groupe, nous sommes des individus. La constitution congolaise garantit la liberté de manifestation à chaque citoyen et de présenter ce qu'il a comme réflexion. La R.D. Congo est un État en transition démocratique qui autorise le pluralisme politique²⁷ et associatif²⁸. En fait, l'article 6 de la constitution stipule : « Le pluralisme politique est reconnu en République Démocratique du Congo ». L'article 25, à son tour, dit : « La liberté des réunions pacifiques et sans armes est garantie sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs ». L'article 38 insiste sur la liberté syndicale. Tous ces principes sont énoncés dans la constitution. Néanmoins, dans la pratique, ces associations se heurtent à plusieurs obstacles dans l'exercice des droits et libertés qui leurs sont reconnus.

Cette liberté de manifestation garantie au citoyen suppose qu'il peut, toutefois, informer l'autorité et puis manifester. Comme cela peut venir d'une seule personne, et lorsqu'on devient cinq ou plus alors on manifeste et voilà la LUCHA, on devient un groupe.

LUCHA veut exprimer la volonté d'une seule personne. On se dit comme on demeure un groupe, on partage une même idéologie, on a une idée, un besoin qui

²⁶ Propos du militant de la LUCHA en novembre 2016 à Beni.

²⁷Article 6 de la constitution de la RDC du 18 février 2006 modifiée par la loi n°

²⁸Article 22 de la constitution de la RDC du 18 février 2006 modifiée par la loi n°

doit être amené à l'autorité pour que les besoins soient réalisés. Alors on se dit que l'objectif devient général. Pour y arriver on développe un leadership²⁹.

A la question de savoir pourquoi la LUCHA n'a pas de président, « LUCHA n'a pas voulu qu'il y ait un Président et un coordonnateur comme les autres associations. On se dit qu'on développe un leadership qui est collégial. Tout le monde est chef. Si tu as une idée tu l'amènes et on y réfléchit. Si elle est bonne, elle est adoptée dans l'Assemblée à la majorité absolue, parce qu'on s'est dit que nous devons être le modèle de la démocratie qu'on veut accompagner jusqu'à la fin. Si l'idée est votée, cette école de la démocratie déjà à notre niveau, c'est bon ; alors on entre en exécution et ce sont les actions que nous posons »³⁰.

Dire qu'on n'a pas des Statuts, ce n'est pas une cause qui fasse que les gens crachent sur notre mouvement citoyen étant donné que la LUCHA a une idéologie tournée vers le changement³¹.

Cette réalité ne permet pas à l'association de bien asseoir ses activités car étant toujours en contradiction avec les autorités locales, surtout que le mouvement en question est à ses premières expériences dans la contrée. On a des militants bénévoles, qui doivent se sacrifier par des contributions et donc se sacrifier pour le pays et le temps actuel³².

Pour Filimbi, pas assez d'évolution car le mouvement est à ses premiers pas en Ville de Beni. Juste quelques membres qui sont actifs et qui ne se connaissent pas du tout pour mieux coordonner les activités du mouvement. Un peu comme qui dirait LUCHA est plus visible que Filimbi en Ville de Beni.

Il sied alors de parler de la société civile proprement dite, comme structure de coordination de nombreuses organisations dites apolitiques en R.D. Congo.

La Société civile congolaise

Il nous a été utile de définir la société civile et de donner les difficultés auxquelles elle se heurte dans son fonctionnement.

a. Définition et Organisation

Par définition, la Société Civile est une coalition de toutes les organisations civiles à but non-lucratif de droit congolais, opérationnelles sur le terrain, qui n'œuvrent et ne luttent quotidiennement que pour le bien-être majeur des populations. Elles doivent également œuvrer pour la promotion d'un État de droit

²⁹ Idem.

³⁰ Nos entretiens avec les membres de la LUCHA à Beni (décembre 2016).

³¹ Idem.

³² Idem .

démocratique et en aucun cas, elles ne peuvent recourir aux moyens de la violence. La lutte de la Société est un combat intellectuel. De plusieurs définitions relatives à la société civile, il faut retenir cinq éléments constitutifs essentiels de son contenu :

Une organisation sous différentes formes de vie collective : associations, syndicats, Églises, ONG, etc.

2. Une organisation autonome par rapport à l'État, mettant donc en scène, pour l'essentiel, des acteurs non étatiques même si l'État peut essayer de créer « sa » société civile en impulsant l'émergence d'organisations qui n'ont de « non gouvernementales » que le nom.

3. Une fonction qui doit s'exercer pour le bien de tous en agrégeant des demandes tant individuelles que collectives.

4. Une position intermédiaire entre sphères publique et privée.

5. Enfin une vision des relations sociales basée sur certains principes éthiques, permettant à la société civile de se mobiliser pour interpeller l'État par exemple sur le terrain du développement, de l'injustice, des violations des droits de l'homme, de la corruption, etc. Cette mobilisation sociale est importante, car elle permet non seulement la validation constante du régime démocratique au-delà du moment électoral mais également parce qu'elle introduit une relation verticale entre les OSC et l'État³³.

La RDC est sans doute le pays qui a le plus grand nombre d'organisations de la société civile pour la recherche de la paix au kilomètre carré. Elle est en même temps le pays où ces organisations sont traversées par d'intenses conflits de pouvoir et s'accrochent aux financements extérieurs avec une impressionnante énergie, sans qu'à ce jour une voie congolaise de construction d'une société de paix ait été ouverte vraiment par ces organisations³⁴.

Comme dans tout pays se disant démocratique, la Société Civile congolaise a une mission sacrée qui consiste à préserver, promouvoir et diffuser les traditions démocratiques. En d'autres termes, « la mission de la société civile en RDC est d'initier les actions du plaidoyer et du lobbying, mais également d'élaborer et d'exécuter des programmes d'actions concrets en faveur des communautés de base. »³⁵.

³³Daniel NSEKUYE MAKOMBE, *La société civile et le plaidoyer*, DOR/RDC, Février 2015, p-p.7-8.

³⁴<http://www.pole-institute.org/analyses/soci%C3%A9t%C3%A9-civile-en-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-congo-entre-pathologies-mortelles-et>, du 28 octobre 2017.

³⁵Daniel NSEKUYE MAKOMBE, *Op.cit.*, p-p.8-10.

Aussi, selon la charte provisoire de la Société Civile de la RDC, celle-ci a pour mission de :

- * Être un lieu d'expression de la conscience nationale qui s'exprime à travers des valeurs communes qui doivent être défendues comme la paix, l'intégrité territoriale et la démocratie ;

- * Rechercher l'épanouissement intégral de la population congolaise et de son bien-être ; celui-ci se traduit par la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme par rapport à la santé, au logement, à la sécurité alimentaire, à l'emploi, à l'éducation, aux loisirs.

- * Se préoccuper du vécu quotidien et des aspirations profondes de la population du pays et influencer les décideurs politiques notamment, à en tenir sérieusement compte et à être au service de l'intérêt commun.

- * Aider la population à s'organiser pour vivre réellement en autopromotion pour une prise en charge réelle de son destin d'une part et d'autre part, l'aider à participer activement et efficacement à la vie politique ;

- * Être une force de progrès qui travaille pour l'édification d'une société où l'on se débarrasse des antivaleurs affectant l'avenir du pays.

- * Être enfin, une société civile de propositions : celle qui fait une critique sérieuse des insuffisances du système de développement actuel, en vue de faire des propositions alternatives et opérationnelles, susceptibles d'apporter des réponses adéquates aux problèmes du pays ; elle s'entend être une Société Civile visionnaire, celle qui anticipe les événements plutôt que ne les subir³⁶.

Formellement, la Société Civile n'a pas de programme ni de mission de conquête ou de conservation du pouvoir. Cette tâche est dévolue aux partis politiques. Cependant, les dirigeants et leaders de la Société Civile doivent être capables de maîtriser les questions sociales, économiques, politiques et sur les situations sécuritaires de la République démocratique du Congo. Pour ce faire, ils doivent être à l'écoute permanente de la base. Mais, au regard de ce qui se passe sur terrain, cette structure est devenue le tremplin des animateurs qui veulent accéder au pouvoir via les organisations de la société civile. Pour certains des responsables des mouvements sociaux de la Ville de Beni, « il est déplorable que tout ce que nous reprochons aux leaders politiques soit une réalité du comportement de nos animateurs de la société civile. »³⁷

Au sommet de diverses composantes, au niveau de chaque province, il y a une superstructure appelée « Bureau de Coordination Provinciale de la Société

³⁶ XXX, *Charte provisoire de la Société Civile de la RDC*, 2000, p-p.5 et 616.

³⁷ Propos d'un des responsables de la société civile de Beni en décembre 2016

Civile ». Au Congo, conformément à cette disposition, il y a donc effectivement 26 entités provinciales et conséquemment 26 Coordinations Provinciales de la Société Civile.

Le Bureau de Coordination de chaque province est composé des membres élus démocratiquement au second degré par l'Assemblée Générale de toutes les organisations membres reconnues comme telles dans chaque province. Toutes les Composantes sont représentées proportionnellement au Bureau selon l'importance des membres au sein de chaque composante. Le mandat des membres des Bureaux de Coordination est de 3 ou 4 ans selon les provinces. Ce mandat est gratuit et renouvelable.

Enfin, en R.D. Congo, il n'existe pas une structure nationale permanente de la Société Civile. Cependant, pour les questions d'ordre national qui requièrent l'avis de la Société Civile, l'ensemble des représentants des 26 Bureaux de Coordination des provinces se réunissent autour d'une table et constituent en ce moment-là la Société Civile Nationale. Pour traiter de problèmes nationaux leur soumis, ces délégués mandatés des provinces, élisent un bureau devant diriger les travaux et ils peuvent se répartir en différentes commissions spécifiques. Toutes les décisions ou résolutions sont prises à l'unanimité lors des plénières. À la fin de chaque session, les représentants des Bureaux de Coordination regagnent leurs provinces. Cependant, pour le suivi des résolutions et ou pour assurer les liaisons entre l'Exécutif et les sociétés civiles des provinces et vice-versa, ce travail est assuré par un Secrétariat technique permanent désigné dont les membres résident à Kinshasa. Ce secrétariat n'a ni mission, ni pouvoir d'agir au nom de la Société Civile Nationale.

b. Des difficultés de la société civile congolaise

En général, la société civile congolaise connaît beaucoup de difficultés. En dépit de son dynamisme qui date de la conférence nationale souveraine des années 1990, cette même société civile a fait preuve de nombreuses faiblesses qui limitent l'impact de son action. Ces faiblesses sont liées, entre autres, à la communication, à la divergence d'intérêt et à la méfiance entre le gouvernement et la société civile³⁸.

De manière particulière, la coordination urbaine de la société civile de Beni connaît les difficultés saillantes ci-après : le pléthore de 134 associations membres (présentes sur papier mais dont l'effectivité sur terrain pose un grand problème), les cotisations insignifiantes ou insuffisantes des membres (Pas de subventions publiques ni d'appui financier des partenaires devenus directement très réticents au regard de la situation politique qui prévaut au pays³⁹), la segmentation de la Société Civiles avec comme conséquence le manque d'actions remarquables

³⁸http://www.irenees.net/bdf_fiche-defis-19_fr.html, consulté le 30 octobre 2017.

³⁹ Propos du membre du conseil urbain de la Jeunesse de Beni, recueillis en décembre 2016 à Beni.

entreprises par les responsables de la coordination (chaque composante voulant intervenir en solitaire), la bipolarisation de la société civile (Ancienne et nouvelle sociétés civiles), la menace exercée par le pouvoir à l'encontre des membres de la Société Civile, la politisation de certaines associations, la faiblesse ou limite de capacité des animateurs locaux de la Société Civile dans l'exercice de leur mission due à la non maîtrise des enjeux et défis de l'heure, la présence de certains acteurs se disant de la Société Civile pour essayer de neutraliser les actions de la Société Civile alors qu'ils font l'espionnage au compte des acteurs politiques, le cumul de postes de certaines membres de la société civile (qui sont tantôt politiques, tantôt apolitiques) et le manque de démocratie au sein même de la société civile (certaines gens ne comprenant pas du tout ce qu'est la Société Civile. Pire encore, les élections au sein de la Société Civile sont quelques fois biaisées. Il y a même des gens considérés comme des Chefs coutumiers dans la Société Civile⁴⁰ de la ville de Beni).

De l'activisme des mouvements sociaux en ville de Beni

Dans ce point, il s'agit d'identifier la dynamique d'associations citoyennes à Beni (en termes des mouvements sociaux), d'appréhender les différents types de relations que ces mouvements entretiennent avec la coordination des organisations de la société civile, les autorités politico-administratives locales, provinciales et nationales, ainsi que les partis politiques de leur obédience.

De même, il s'agit d'une réflexion analytique sur les projets et les actions de ces organisations en vue de projeter leurs capacités à promouvoir un changement positif sur le plan politique et social, pour ainsi intégrer les nouvelles valeurs culturelles de participation citoyenne et démocratique.

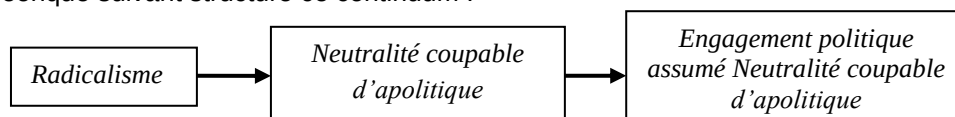
Comme nous l'avons signalé dans l'introduction, les organisations citoyennes suivantes ont été privilégiées dans nos contacts préliminaires : « One Girl, One Leader-OGOL », « Lutte pour le Changement-LUCHA », « Réseau des Associations des Jeunes-RACOJE », « Forum citoyen pour le Changement Intégral-FOCCI », « Le Collectif des Jeunes pour le Développement de la Commune Ruwenzori ».

D'autres organisations ont fait l'objet d'une attention plutôt périphérique compte tenu de leur engagement citoyen limité. Il s'agit notamment de la CRDH (Convention pour le respect des droits de l'homme), du BEARIC (Bureau d'Étude et d'Accompagnement des Relations Internationales en République Démocratique du Congo), de la Coordination de la Société Civile, le CEPADHO (Centre d'Étude pour la Promotion de la Paix, la Démocratie et les Droits de l'Homme).

⁴⁰*Idem.*

Un essai de typologie de ces associations-organisations révèle trois modes d'organisation, typologie fondée sur le mode d'action, l'idéologie sous-jacente et le degré de complicité avec l'autorité politico administrative au pouvoir ou de l'opposition politique.

Cette typologie se construit sur un continuum fondé sur le degré de virulence, de politisation, des actions de leurs adeptes ou militants. Le schéma théorique suivant structure ce continuum :



La cartographie partielle dégage en effet trois axes principaux qui structurent les mouvements sociaux à Beni : Ces axes répondent à la logique de la structuration de la vie politique congolaise :

Les organisations pro-gouvernementales

Elles sont animées fondamentalement par des personnes proches d'hommes politiques au pouvoir. À travers les contacts permanents avec des acteurs politiques, ces organisations obtiennent des facilités d'actions et même dans des cas marginaux, elles sont dotées des subventions pour soutenir des plans un contexte de protection d'intérêts idéologiques d'hommes politiques. Certaines ne cachent pas leur choix pour les autorités au pouvoir : « *Nous avons des partenaires, Autorité urbaine, Maire adjointe. Pas de contradiction avec l'autorité. L'Autorité nous aide dans l'organisation des conférences, des ateliers de formation, nous participons aussi à des manifestation publiques sous couvert de la société civile* », affirme un membre d'OGOL (One Girl, One Leader). A un autre d'affirmer : « *Nous avons de relations de collaboration avec le pouvoir. Les relations sont parfois conflictuelles. Nous sommes de la Société Civile* ».

En dépit de leur apolitisme déclaré, ces organisations oscillent, ou sont revendiquées aussi bien dans la majorité que dans l'opposition. Tout dépend de l'enjeu et surtout des actions auxquelles elles participent. Créées au départ dans une vision de développement, avec des moyens matériels limités, pour atteindre leurs objectifs, ces organisations sont parfois contraintes de coopérer avec le pouvoir. Ce qui justifie parfois leur engagement politique assumé, parfois déclaré.

Les organisations radicales

Elles sont proches d'acteurs politiques de l'opposition politique. Ces organisations se déclarant non violentes - non-violence déclarée mais non prouvée - utilisent des méthodes parfois radicales proches de celles de l'opposition. Leur rapport se caractérisant par leur complicité dans les actions inscrites dans des stratégies violentes ou quasi violentes (ou presque violentes) pour faire fléchir le pouvoir politique en place. Engagé dans une logique régulière de participation politique non conventionnelle, un membre de la LUCHA (Lutte pour le Changement) affirme : « *Nous marchons, manifestons publiquement sans bruit,*

sit-in, déclarations et lettres ouvertes ». Conscients de leur appartenance à une idéologie politique, ils affirment en effet : « *Nous semblons être de l'opposition parce que nous luttons pour le changement, l'alternance, la démocratie, l'application de la constitution* ».

L'efficacité de l'action de ces organisations vient de leurs relations quasi directes avec les autres organisations subversives-Filimbi et Lucha- très populaire (populiste) dans des contextes de crise politique. « *Ils veulent que la population se désolidarise avec nous. Notre mouvement fait peur aux autorités. Même Eden KODJO (ancien Secrétaire Général de l'UA) nous a demandé d'aider à enrôler les électeurs* ».

Pour le cas de figure, deux organisations ont été interdites d'action sur le territoire national par l'ancien ministre de l'intérieur Évariste BOSHA. Il s'agit notamment de Lucha et Filimbi (sifflet). Ce dernier mouvement est spécifiquement connu pour ses pratiques de tintamarres dissuasifs et provocateurs.

Les organisations apolitiques

Il s'agit d'organisations centristes, plus souples et coopératives à travers des actions occasionnelles en rapport avec le contexte. Selon les circonstances, ces organisations collaborent aussi bien avec le pouvoir qu'avec l'opposition politique. La plupart des associations proches de cette tendance se déclarent membres de la coordination de la Société civile. Il s'agit notamment des « Amis de la Presse », « Forum Citoyen pour un changement intégral » (FOCCI), Association des Jeunes », « Association africaine pour la défense des droits de l'homme » (Asadho), Wichlich's Human Program », etc.

A la question de savoir comment ces organisations entrevoient la suite du processus démocratique en République Démocratique du Congo en rapport au climat social et politique de l'heure, de leur discours, il transparaît les grandes constantes suivantes :

La ville de Beni va mal, « *Ça ne marche pas : l'insécurité, les tueries, les viols des mineurs, les vols* ». Cette même dénonciation est également partagée par le Maire de Beni, ainsi que le président de l'Assemblée Provinciale.

Les autorités de la République Démocratique du Congo doivent fournir d'efforts substantiels pour l'alternance car : « *nous constatons que ces autorités sont hostiles au changement, il n'y a pas démocratie* », affirment certains membres.

Le processus de démocratisation est très fragile. Les élites sont butées à des problèmes de volonté politiques, elles sont butées à des problèmes de volonté politiques, elles sont corrompues et veulent reproduire le système de gouvernance, ce qui crée (entretient) une forme de désespoir.

La stratégie fondamentale dans l'action se limite le plus souvent à la sensibilisation, l'information de la jeunesse pour l'éveil de la conscience en vue d'une implication citoyenne prudente.

La société civile qui, au départ, constituait le renfort de la lutte citoyenne, n'est pas à l'abri des critiques de la part des transfuges de l'organisation. En effet, pour certains observateurs, la société civile est devenue politique car « certains coordonnateurs ont postulé à des mandats électifs par le truchement des partis politiques ». D'où, la scission de la société civile par la naissance d'une aile dénommée « *nouvelle société civile* » que le pouvoir politique a intérêt à manager pour sa survie.

CONCLUSION

En définitive, d'après cet essai sur l'activisme des mouvements sociaux en ville de Beni, il s'observe que le militantisme de ces organisations plurielles oscille entre le radicalisme, la complicité et une centralité coupable, le tout sur un continuum d'un axe à trois points discontinus. Il s'observe enfin que les objectifs affichés de certaines de ces organisations ne riment pas avec la réalité. Ces organisations sont des tremplins aussi bien pour leurs leaders que pour les autorités au pouvoir ou des acteurs de l'opposition en vue d'une ascension sociopolitique. Les animateurs de ces structures fondent leurs discours sur la situation d'insécurité, certes réelle, pour en tirer des dividendes socioéconomiques et politiques inavoués.

RÉFÉRENCE

André AKOUN et Pierre ANSART (s/dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, Paris, 1999.

Anthony OBERSCHALL, *Social conflict and social movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973.

Christophe VOILLIOT, *Éléments de science politique*, L'Harmattan, Paris, 2010.

Constitution de la RDC du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée par la loi N° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles

Daniel NSEKUYE MAKOMBE, *La société civile et le plaidoyer*, DOR/RDC, Février 2015.

FOUCAULT, *Gouverner la misère*, Paris, Seuil, 1992.

http://www.irenees.net/bdf_fiche-defis-19_fr.html, consulté le 30 octobre 2017.

<http://www.pole-institute.org/analyses/soci%C3%A9t%C3%A9-civile-en-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratie-du-congo-entre-pathologies-mortelles-et>, du 28 octobre 2017.

- Jacqueline MUSUGANI, *État des lieux des mouvements sociaux au Sud Kivu, Initiatives des Femmes en Situation Difficile pour le Développement Intégré*, sld.
- Jacques A. BASSO, *Les groupes de pression*, Paris, PUF, 1983.
- Jean-Yves CAPUL et Olivier GARNIER, *Dictionnaire d'Économie et de Sciences Sociales*, Ed. Hâtier, Paris, 2013.
- Jean-Yves DORMAGEN et Daniel MOUCHARD, *Introduction à la sociologie politique*, 2^{ème} édition, De Boeck Université, Bruxelles, 2009.
- Mancur OLSON, *La logique de l'action collective* (1966), traduit, Paris, PUF, 1978.
- Michel LUNTUMBUE, « République Démocratique du Congo : une société en mouvement ? », *In ALTERNATIVES SUD*, Vol.17-2010/19.
- Philippe BRAUD, *Manuel de sociologie politique*, 4^{ème} éd., LGDJ, Paris, 1998.
- R. HEBERLE, *Social Movements: An Introduction to Political Sociology*, New York, Appleton-Century-Crofts Inc., 1951.
- XXX, *Charte provisoire de la Société Civile de la RDC*, 2000.